



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 25 juin à 20h00, Maison de Commune

Présidence : M. Jean-Marc Schlaeppli

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis municipal N° 02/2012 relatif à la gestion et aux comptes 2011
- où le rapport de la Commission de Gestion
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2011, ainsi que le bilan, tels que présentés ;
2. d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière ;
3. de fixer à CHF 90.00 la taxe personnelle 2012 due pour la collecte, le traitement et l'élimination des déchets en application des modalités de l'annexe au règlement communal en la matière, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1997 ;
4. de relever la Commission de Gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 25 juin 2012.

Le Président

Jean-Marc Schlaeppli



La Secrétaire

Isabelle Vouillamoz